

Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE

Désignation commerciale: Algizid-Fungizid Additiv

No d'article: F 5201

Date de révision: 19.02.2022

Version: 5/fr



Remplace la version du: 19.02.2020 Date d'impression:19.02.2022

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Désignation commerciale **Algizid-Fungizid Additiv**

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes Uniquement pour les utilisateurs professionnels.
Peinture selon la fiche technique no. 338

Restrictions conseillées Se prête uniquement pour les utilisations selon notre fiche technique ou nos recommandations en relation avec l'objet. Nous ne pouvons prendre aucune garantie, respectivement aucune responsabilité lors d'autres utilisations.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Information sur l'entreprise Dold AG
Hertistrasse 4
CH-8304 Wallisellen
Téléphone: +41 / 44 / 877 48 48
Fax: +41 / 44 / 877 48 62
Courriel: info@dold.ch
Internet: www.dold.ch

Service responsable Labor Dold +41 44 877 48 37

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Téléphone en cas d'urgence Tox-Zentrum Zürich, +41 / 44 / 251 51 51, oder 145

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

classification selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 Acute Tox. 4; H302 Eye Irrit. 2; H319 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 Repr. 1B; 360D STOT RE 2; H373

2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogramme de danger



Mention d'avertissement

danger

Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette

2-Octyl-2H-isothiazol-3-on; Zinkpyrithion; Terbutryn (ISO)

Valeurs H

H302: Nocif en cas d'ingestion
H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
H360D: Peut nuire au fœtus.
H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

*Valeurs P

P201: Se procurer les instructions avant utilisation.
P262: Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
P273: Éviter le rejet dans l'environnement.
P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P281: Utiliser l'équipement de protection individuel requis.
P305, P351, P338: B EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE

Désignation commerciale: Algizid-Fungizid Additiv

No d'article: F 5201

Date de révision: 19.02.2022

Version: 5/fr



Remplace la version du: 19.02.2020 Date d'impression:19.02.2022

P501: Éliminer le contenu / récipient comme dangereux pour les points de collecte régionaux.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

Composants dangereux

Substance contenue		Classification 1272/2008/CE	Concentration
Terbutryn (s-Triazin) encapsulé	CAS-Nr.: 886-50-0 EG-Nr.: 212-950-5	Aquatic Acute 1, H400 (M=100); Aquatic Chronic 1, H410 (M=100) Acute Tox. 4, H302; Skin Sens. 1B, H317	5.0- 10.0 pds% libre (0.5-1.0)
2-Octyl-2H-isothiazol-3-on encapsulé	CAS-Nr.: 26530-20-1 EG-Nr.: 247-761-7 Index-Nr.: 613-112-00-5	Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 3, H311; Acute Tox. 2, H330 Skin Corr. 1, H314; Eye Dam. 1, H318 Aquatic Acute 1, H400 (M=100); Aquatic Chronic 1, H410 (M=100) Skin Sens. 1A, H317	2.5 - 5.0 pds% libre (0.25-0.50)
Zinkpyrithion encapsulé	CAS-Nr.: 13463-41-7 EG-Nr.: 236-671-3	Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 2, H330 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	2.5 - 5.0 pds% libre (0.25-0.50)
Zinkoxid	CAS-Nr.: 1314-13-2 EG-Nr.: 215-222-5 Index-Nr.: 030-013-00-7	Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410	1.0 - 5.0 Gew%

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux	Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin. En cas de perte de conscience, ne rien administrer par voie buccale, mise en décubitus latéral et consulter un médecin.
En cas d'inhalation	Veiller à un apport d'air frais. Allonger la victime et la tenir au chaud. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire En cas de perte de conscience, ne rien administrer par voie buccale, mise en décubitus latéral et consulter un médecin.
En cas de contact avec la peau	Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Après un contact avec la peau, bien nettoyer avec de l'eau et du savon ou utiliser un détergent approprié. N'employer ni solvants, ni diluants. Eviter ce qui suit : Radiations UV/rayonnement solaire. (Sensibilisation)
En cas de contact avec les yeux	Enlever les lentilles de contact. En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Demander l'avis d'un médecin. Eviter ce qui suit :Radiations UV/rayonnement solaire. (Sensibilisation)
En cas d'ingestion	En cas d'absorption, appeler immédiatement un médecin. Garder la victime au calme. Ne pas provoquer de vomissement.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié mousse résistante à l'alcool; dioxyde de carbone; poudre; brouillard, (eau)

Moyen d'extinction à ne pas utiliser jet d'eau de forte puissance pour des raisons de sécurité

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les risques spécifiques d'une exposition, provoqués par la substance ou la préparation elle-même, par leurs produits de combustion ou par les gaz dégagés

En cas d'incendie, formation d'une épaisse fumée noire. L'inhalation des produits de décomposition dangereux présente un danger grave pour la santé.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection particulier dans la lutte contre l'incendie

Tenir un appareil de protection respiratoire à disposition.

Autres indications sur la lutte contre les incendies

Refroidir avec de l'eau les récipients fermés se trouvant à proximité du foyer d'incendie.
Ne pas laisser s'écouler l'eau d'extinction dans les canalisations, le sol ou le milieu aquatique.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles. Veiller à la bonne aération des locaux. Ne pas inspirer les vapeurs. Respecter la directive concernant la protection (voir chapitres 7 et 8).

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas jeter les résidus à l'égout. En cas de pollution de cours d'eau, de lacs ou de canalisations, informer les autorités compétentes selon les réglementations locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Délimiter le matériel usé avec un absorbant ininflammable (par ex. du sable, de la terre, de la vermiculite, de la diatomite) et pour son élimination, respecter les directives locales en le plaçant dans des conteneurs prévus à cet effet (cf chapitre 13).
Effectuer ensuite un nettoyage avec des détergents. Ne pas utiliser de solvants.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Tenir éloigné de toute source de chaleur, d'étincelle ou de flamme ouverte. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter une inhalation des vapeurs et des aérosols. Éviter de respirer la poussière d'aiguisage. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Protection individuelle: cf. chapitre 8. Suivre les prescriptions légales de protection et de sécurité.

Précautions

Les personnes ayant des antécédents dermatologiques ne doivent pas travailler sur un poste utilisant cette préparation.
Ne pas utiliser cette qualité pour les produits entrant en contact avec des denrées alimentaires.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences posées aux entrepôts et conteneurs

Conserver le récipient bien fermé. Ne pas vider le récipient avec de la pression. Interdit de fumer. Entrée interdite aux personnes non autorisées. Stocker soigneusement les récipients fermés à la verticale, pour empêcher tout écoulement du produit.

Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE

Désignation commerciale: Algizid-Fungizid Additiv

No d'article: F 5201

Date de révision: 19.02.2022

Version: 5/fr



Remplace la version du: 19.02.2020 Date d'impression:19.02.2022

Indications concernant les stockages en commun Tenir à l'écart de substances acides ou alcalines ainsi que d'agents oxydants.

Consignes d'entreposage

Toujours conserver dans des conteneurs de même matière que le conteneur original. Respecter les indications mentionnées sur l'étiquette.
Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé. Conserver le récipient à l'abri de l'humidité.
Température de stockage conseillée :25-35 °C
Protéger de la chaleur et des radiations solaires directes. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

2-n-Octyle-2,3-dihydroisothiazole-3-one

Allemagne

Remarque	Valeur Limite Plafond	Valeur / mg./m3	Date d'émission	Source
*1)	2(l)	0,05 E	01/06	13

*1): Senatskommission zur Prüfung gesundheitsschädlicher Arbeitsstoffe der Deutschen Forschungsgemeinschaft. Hautresorptiv. Ein Risiko der Fruchtschädigung braucht bei Einhaltung des Arbeitsplatzgrenzwertes und des biologischen Grenzwertes (BGW) nicht befürchtet zu werden.

Source: 13 - TRGS 900

Autriche

Domaine de validité	Résorption de l'épiderme / sensibilisateur	Valeur à long terme / mg/m3	Valeur à court terme / mg/m3	Durée	Source
MAK	H, S	0,05 E	0,05 E	Mow	15

Source: 15 - Stoffliste (MAK-Werte und TRK-Werte 2012)

Suisse

Valeur à long terme / mg/m3	Valeur à court terme / mg/m3	Notations	Toxicité critique	Source
0,05 e	0,1 e	H S	VRS{TC AN}	26

Source: 26 - Grenzwerte am Arbeitsplatz 2014 (SUVA)

Oxyde de zinc

Autriche

Domaine de validité	Valeur à long terme / mg/m3	Source
MAK	5 A	15

Source: 15 - Stoffliste (MAK-Werte und TRK-Werte 2012)

Suisse

Remarque	Valeur à long terme / mg/m3	Valeur à court terme / mg/m3	Toxicité critique	Source
*1)	3 a	3 a	Fimétal{TC HU}	26

*1): NIOSH, OSHA. La VLE ne doit pas en moyenne être dépassée durant une intervalle de 15 minutes.

Source: 26 - Grenzwerte am Arbeitsplatz 2014 (SUVA)

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection respiratoire

En cas de formation de vapeurs d'aérosol ou de légère brume, il faut porter un appareil de protection respiratoire autonome approprié.

Protection des mains

Porter des gants appropriés.

Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE

Désignation commerciale: Algizid-Fungizid Additiv

No d'article: F 5201

Date de révision: 19.02.2022

Version: 5/fr



Remplace la version du: 19.02.2020 Date d'impression:19.02.2022

Matière appropriée:	PE (polyéthylène).
Matière non-appropriée:	L'usage de gants en PVC ou en caoutchouc n'est pas recommandé.
Substance de référence:	Remplacer en cas d'usure! Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique.
Substance de référence:	Suivre les instructions et les indications du fabricant lors de l'utilisation, du stockage, de l'entretien et du remplacement des gants.
Protection des yeux	En cas de risque d'éclaboussures, porter des lunettes de protection bien hermétiques.
Protection de la peau et du corps	Porter des vêtements de travail appropriés.
Mésures générales de protection et d'hygiène	Après un contact avec la peau, bien nettoyer avec de l'eau et du savon ou utiliser un détergent approprié. Ne pas utiliser de solvants organiques.
Mesures d'ordre technique	Assurer une bonne ventilation. Cela peut être obtenu par une aspiration locale ou spatiale. Au cas où cela ne suffirait pas pour maintenir la concentration des vapeurs d'aérosols et des vaporisateurs en dessous de la valeur limite au poste de travail, il faut porter un appareil de protection respiratoire autonome. Les valeurs indiquées sont extraites du code TRGS 900 en vigueur ou du tableau des directives VCI concernant le poste de travail.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme	Paste
Couleur	beige
Odeur	caractéristique
pH	
Température:	20 °C
PH:	7-8
Point d'ébullition [°C]	100 °C
Risque d'explosion.	non explosif.
Densité [g/cm ³]	1.09 g/cm ³
Auto-inflammabilité	no

9.2 Autres informations

Mélange avec de l'eau	complètement miscible
-----------------------	-----------------------

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Décomposition thermique	En présence de températures élevées, il peut se former des produits de décomposition dangereux.
-------------------------	---

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter	forte chaleur. fort rayonnement UV
---------------------	---------------------------------------

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter	Conserver à l'écart des initiateurs formant des radicaux, peroxydes, matières hautement alcalines et métaux réactifs. Cela peut provoquer une polymérisa-
-------------------	---

Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE

Désignation commerciale: Algizid-Fungizid Additiv

No d'article: F 5201

Date de révision: 19.02.2022

Version: 5/fr



Remplace la version du: 19.02.2020 Date d'impression:19.02.2022

tion exothermique du produit. C'est pourquoi, il convient d'éviter tout contact involontaire.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux En présence de températures élevées, il peut se former des produits de décomposition dangereux. (oxydes nitriques, monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, fumée)

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Irritation primaire cutanée Un contact prolongé ou répété avec la préparation peut engendrer des irritations des muqueuses et de la peau: rougeurs, boutons, inflammations cutanées. Un contact prolongé ou répété avec ce produit dégraisse la peau et peut provoquer une irritation de contact non-allergique (dermatose de contact) et/ou risque de provoquer une résorption des substances nuisibles.

Irritation oculaire Les éclaboussures du liquide peuvent provoquer des irritations oculaires.

Indications sur la résorption par la peau Les produits vaporisés peuvent provoquer certains des effets mentionnés en raison de la résorption cutanée.

11.2 Indications complémentaires

Expériences issues de la pratique Les éclaboussures du liquide peuvent provoquer des irritations oculaires. L'inhalation de gouttes en suspension dans l'air ou d'aérosols peut engendrer des irritations des voies respiratoires. Avaler peut engendrer des nausées, des faiblesses et une atteinte du système nerveux central.

Autres données (chapitre 11.) Le produit n'a pas été vérifié. La préparation a été jugée selon la méthode conventionnelle de la directive 1999/45/CE Préparations Dangereuses et est classée pour ses propriétés toxicologiques. Voir les sections 2 et 15 pour plus de détails.

La préparation a été jugée selon la méthode conventionnelle de la directive 1999/45/CE Préparations Dangereuses et est classée pour ses propriétés toxicologiques. Voir les sections 2 et 15 pour plus de détails.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

12.6 Autres effets néfastes

Information supplémentaire sur l'écologie Ne pas jeter les résidus à l'égout. Ne pas laisser accéder au sous-sol / au sol. La préparation a été examinée selon la méthode conventionnelle de la directive 1999/45/CE Préparations Dangereuses et est classée pour ses propriétés éco-toxicologiques. Voir les sections 2 et 15 pour plus de détails.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Considérations relatives à l'élimination Ne pas jeter les résidus à l'égout. Ne pas laisser accéder au sous-sol / au sol.

Code des déchets Code des déchets produit: 080112

Nature du déchet Colour, paint or varnish

Emballages vides contaminés Les conteneurs vidés de leurs restes doivent être revalorisés voire reconditionnés. Les fûts non conformément purgés constituent des déchets spéciaux. (Code de déchet 150110)

Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CEDésignation commerciale: **Algizid-Fungizid Additiv**

No d'article: F 5201

Date de révision: 19.02.2022

Version: 5/fr



Lacke und Farben

Remplace la version du: 19.02.2020 Date d'impression:19.02.2022

SECTION 14: Informations relatives au transport

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG	Transport aérien ICAO/IA-TA
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	9	9	9
14.4 Groupe d'emballage	III	III	III
14.2 Description des marchandises	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.	UMWELTGEFÄHRDENDER STOFF, FLÜSSIG, N.A.G.	
14.2 Nom d#expédition des Nations unies		ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.	Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.
Étiquettes	9, U - Dangereux pour l'environnement 	9, U - Dangereux pour l'environnement 	9 - Autres marchandises dangereuses; U - Environmentally hazardous 
No. de risque	90		
Catégorie	3		
Code de classement	M6		
Code de limitation du tunnel	E		
14.1 No ONU	3082	3082	3082
No EMS		F-A;S-F	
Catégorie d'encombrement		A	

14.8 Indications complémentaires

Autres données (chapitre 14.)

Transport en accord avec la directive ADR/RID, IMDG et ICAO/IATA.

SECTION 15: Informations réglementaires**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

VOC

EU (g/l): 0

CH (g/kg): 0

Directive Decopaint 2004/42/IIA(a)30(2010)0

Limitation d'emploi. Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant. Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

Classe de danger pour les eaux (WGK) RFA 3

Classification de risque selon le VbF Non applicable.

Autres réglementations 3808.3090

Remarque: Zolltarifnummer
yes

Remarque: RoHS-Konformität

SECTION 16: Autres informations

H302: Nocif en cas d'ingestion.
 H311: Toxique par contact cutané.
 H314: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
 H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
 H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
 H331: Toxique par inhalation.
 H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.
 H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Teneur en taux de H

Eye Irrit.: Irritation oculaire
 Skin Sens.: Sensibilisation cutanée
 Aquatic Acute: Danger pour le milieu aquatique
 Aquatic Chronic: Danger pour le milieu aquatique
 Acute Tox.: Toxicité aiguë
 Skin Corr.: Corrosion cutanée

Les modifications par rapport à la dernière version sont marquées d'un *. Les fiches sécurité des produits achetés ont été remises à jour en raison d'importantes nouvelles informations concernant la sécurité, la santé et la protection de l'environnement.

Énoncé des classes de risque

*Modification par rapport à la dernière version

classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon l'ordonnance (CE) N° 1207/2008 [CLP]

Classification	Évaluation
Eye Irrit. 2; H319	
Skin Sens. 1; H317	
Aquatic Acute 1; H400	
Aquatic Chronic 1; H410	

Notes de traitement

Tenir compte de la fiche des spécifications techniques.

Autres informations

Le produit ne doit pas, sans autorisation écrite, être affecté à un autre usage que celui indiqué au chapitre 1. Cette feuille de données de sécurité décrit les procédures de sécurité de notre produit et ne garantit pas les propriétés du produit. Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles ainsi qu'aux dispositions nationales et communautaires en vigueur. L'utilisateur doit comprendre toutes les mesures nécessaires à prendre pour répondre aux exigences spécifiées dans les lois et les règlements locaux.

Restrictions conseillées

Se prête uniquement pour les utilisations selon notre fiche technique ou nos recommandations en relation avec l'objet. Nous ne pouvons prendre aucune garantie, respectivement aucune responsabilité lors d'autres utilisations.

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son

Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE

Désignation commerciale: Algizid-Fungizid Additiv

No d'article: F 5201

Date de révision: 19.02.2022

Version: 5/fr



Lacke und Farben

Remplace la version du: 19.02.2020 Date d'impression:19.02.2022

transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.